
LE PARCOURS DE DECOUVERTE DES METIERS ET DES FORMATIONS

Guide de l'enseignant

ULIS des collèges du Rhône

LES TEXTES OFFICIELS

LE PARCOURS DE DECOUVERTE DES METIERS ET DES FORMATIONS (PDMF)

BO N°29 du 17/07/2008 :

« Permettre à chaque élève d'identifier le lien entre son travail scolaire du moment et l'itinéraire de formation qu'il construit, ouvrir son horizon personnel au-delà des seules représentations des métiers et des formations rencontrées dans la famille ou le quartier, étayer son ambition individuelle par une familiarité acquise avec le système de formation, construire des connaissances et des attitudes actives pour préparer ses choix, à l'occasion des périodes de transition - scolaires mais aussi professionnelles pour tout le long de la vie - de sorte de les fonder sur des bases aussi solides que possible, telles sont les ambitions du parcours de découverte des métiers et des formations mis en place, pour tous les élèves, dès la classe de cinquième.

Ce parcours de découverte des métiers et des formations concerne tous les élèves, des collèges mais aussi des lycées. Cette démarche rompt avec l'approche traditionnelle d'activités scolaires spécialisées en direction de publics spécifiques. »

LE PROJET PERSONNALISE D'ORIENTATION (PPO)

BO N°28 du 15/07/2010

« Plus encore que pour les autres élèves, **pour les élèves d'ULIS, la réussite des phases d'orientation doit donner lieu à une préparation spécifique,** détaillée dans un volet dédié à l'orientation au sein du PPS. Ce volet, dénommé projet personnalisé d'orientation (PPO) intégré au PPS, mobilise l'élève et sa famille, les établissements d'origine et d'accueil et les autorités académiques, au titre des procédures d'orientation et d'affectation qu'elles mettent en place. **Les élèves d'ULIS bénéficient des dispositifs de droit commun visant la préparation à ces transitions :** parcours de découverte des métiers et des formations, accompagnement personnalisé, stages de remise à niveau ou passerelles, entretiens personnalisés d'orientation et accompagnement personnalisé mis en place dans les lycées (généraux et technologiques, professionnels).

LE SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES ET DE COMPETENCES

BO N°29 du 20/07/2006

Le socle commun de connaissances et de compétences est une disposition majeure de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École du 23 avril 2005. Il désigne un ensemble de connaissances et de compétences que les élèves doivent maîtriser à l'issue de la scolarité obligatoire pour **poursuivre leur formation, construire leur avenir professionnel et réussir leur vie en société.**

LE PARCOURS DE DECOUVERTE DES METIERS ET DES FORMATIONS (PDMF)

Le parcours de découverte des métiers et des formations participe à **l'acquisition des connaissances et des compétences du socle commun** :

- compétences sociales et civiques
- autonomie et initiative

Dès la cinquième débute la découverte progressive des métiers et des formations dans un parcours qui se construit tout au long de la scolarité au travers d'activités diverses.

- **Classe de cinquième** : des visites, des interviews de professionnels et des enquêtes permettent d'explorer les secteurs d'activité et les métiers.
- **Classe de quatrième** : l'élève découvre des voies de formation avec une journée passée dans un lycée, un CFA ou tout autre établissement de formation.
- **Classe de troisième** : des séquences d'observation sont organisées en milieu professionnel, visites de forums, salons, séances d'information. L'élève peut choisir l'option facultative de découverte professionnelle de 3 ou 6 heures. Il bénéficie d'un entretien personnalisé d'orientation.

Pendant sa scolarité au collège, un élève passe au moins 10 jours dans une entreprise ou en relation avec des acteurs du monde professionnel.

L'entretien personnalisé d'orientation et le stage en entreprise sont les temps forts qui permettent de mettre en perspective l'ensemble des éléments nécessaires à un choix éclairé.

Un entretien individuel avec chaque élève de 3^{ème} ULIS collège avec la Copsy du collège .

**Toutes les activités de l'élève peuvent être recueillies dans un
PASSEPORT ORIENTATION FORMATION.**

Compétence 7 du socle commun

DOMAINE : Etre acteur de son parcours de formation et d'orientation

Item : Se familiariser avec l'environnement économique, les entreprises, les métiers de secteurs et de niveaux de qualification variés

Programme 6^{ème} / 5^{ème} PDMF

Décrire le métier d'une personne proche, d'un personnage célèbre

Utiliser une documentation (CDI, Site Onisep ...)

Exprimer les qualités requises pour un métier découvert ou projeté

Expliquer l'organisation du collège en fonction des métiers du personnel

Classer les métiers recensés dans l'environnement proche ou plus lointain

Repérer la place des technologies de l'information et de la communication dans la pratique d'un métier

Programme 4^{ème} / 3^{ème} PDMF

Identifier la notion de qualification et son lien avec les métiers en 3^{ème}

Reconnaître les types et les niveaux de formation correspondant à différents métiers (rester très global)

Par un questionnaire auprès d'un professionnel : décrire les qualités requises pour un métier découvert ou projeté

Citer les métiers en lien avec une activité

Enoncer les tâches attendues sur une fiche métier : utilisation des vidéos onisep ... construire des fiches métiers

Observer et décrire les enjeux et les risques de différents types d'activité

Compétence 7 du socle commun

DOMAINE : Etre acteur de son parcours de formation et d'orientation

Item : Connaître les parcours de formation correspondant à ces métiers et les possibilités de s'y intégrer

Programme de 6^{ème} / 5^{ème} PDMF

Associer des disciplines scolaires à des domaines d'études, à des métiers, donner des exemples

Décrire le parcours de formation d'un professionnel contacté : questionnaire auprès d'un professionnel du collège ou de l'environnement proche

Programme de 4^{ème} / 3^{ème} PDMF

Questionnaire auprès d'un professionnel : pour décrire son parcours

Apprendre à rechercher des informations sur un métier

Localiser des établissements de formation et les classer selon leurs caractéristiques : connaître CFA / MFR / Lycée professionnel ...formation en alternance

Sélectionner les organismes d'information sur la formation : ONISEP, mission locale ...site internet

Décrire le contenu de certaines formations, les diplômes : CFG , CAP, BAC PRO 3^{ème}

Pour ses choix d'orientation : connaître ses capacités et être capable de les mettre en adéquation avec ses vœux d'orientation

Compétence 7 du socle commun

DOMAINE : Etre acteur de son parcours de formation et d'orientation

Item : S'auto-évaluer et être capable de décrire ses intérêts, ses compétences et ses acquis, avoir connaissance de soi et envisager son orientation de façon éclairée

Programme de 6^{ème} / 5^{ème} PDMF

Identifier ce qui a été découvert en observant un métier, en comparant avec les idées préconçues

Apprendre à se présenter à l'oral

Exprimer son intérêt par rapport à un métier observé

Programme de 4^{ème} / 3^{ème} PDMF

Formuler un avis personnel sur l'intérêt et les difficultés de tel métier ou telle formation découverte

S'auto-évaluer (points forts, insuffisances)

Savoir explorer ses centres d'intérêts, ses valeurs, les enrichir au fil des découvertes réalisées

Formuler et justifier en argumentant ses vœux d'orientation et les élargir si nécessaire

Comparer ses représentations de métiers avant et après le stage en entreprise

Constater l'évolution de ses centres d'intérêts, ses valeurs

Constituer son CV sur les 2 ans

PARTENARIAT AVEC LE CONSEILLER d'ORIENTATION - PSYCHOLOGUE (COPSY) au sein du COLLEGE

Le COPsy a une grande connaissance des champs de métiers et des formations. Il peut apporter des informations en fonction des limitations (en particulier en ce qui concerne l'utilisation de machines dangereuses), mais il ne se substitue pas à l'analyse du coordonnateur ou du médecin scolaire sur le handicap.

Comme tous les collégiens, les élèves en situation de handicap peuvent bénéficier de l'orientation concertée mise en place dans l'établissement.

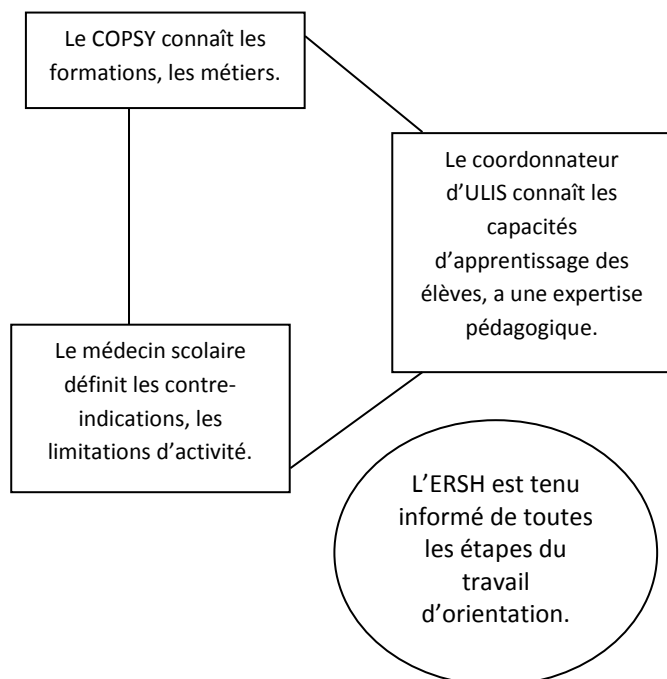
PARTENARIAT AVEC LE MEDECIN SCOLAIRE

Le médecin scolaire connaît les inadaptations et les contre-indications en fonction des formations et des métiers, au regard des limitations d'activité de l'élève. Notamment, il connaît les formations des LP de son secteur.

Le médecin scolaire remplit un avis pour la commission médicale/handicap qui peut octroyer un bonus en vue de l'affectation des élèves en formation professionnelle, dans le cadre de la demande de priorité médicale.

C'est également lui qui délivrera l'aptitude d'utilisation des machines dangereuses lorsque l'élève arrivera en formation au LP.

MODALITES DE PARTENARIAT ENTRE LE COPSY, LE MEDECIN SCOLAIRE ET LE COORDONNATEUR D'ULIS



En 6^{ème}, ces trois professionnels peuvent assister à l'ESS pour prendre des informations sur le parcours prévu de l'élève.

Dès la 5^{ème}, une concertation entre ces 3 professionnels doit avoir lieu pour définir les contre-indications, les champs professionnels possibles et initier ainsi le PDMF.

Ce projet est modifié en 4^{ème} et/ou en 3^{ème} selon l'évolution de l'élève.

En 3^{ème}, l'élève rencontre le COPSY dans le cadre de l'orientation concertée ou de l'entretien personnalisé d'orientation. Il rencontre également le médecin scolaire qui remplira l'avis destiné à la commission médicale.

FICHE DE COMMUNICATION

Le groupe des coordonnateurs d'ULIS du département a créé un document intitulé « **Projet Personnalisé d'Orientation** ».

Il permet de garder trace du parcours d'orientation de l'élève tout au long de sa scolarisation en collège. Ainsi, il sera renseigné dès la 5^{ème} et jusqu'à la 3^{ème}.

A noter que les points 5 à 8 du document sont à compléter lorsque l'élève est en 3^{ème} au moment de préparer la réunion de l'Equipe de Suivi de la Scolarisation.

A qui peut-on présenter cette fiche ?

- à **l'ESS** : chaque année, on peut apporter ce document lors de l'ESS pour évoquer le parcours d'orientation. Ce document peut être laissé à l'ERSH qui pourra le transmettre à la MDPH, lors de l'ESS de 3^{ème}.

- à **la commission médicale** : si à l'issue de la 3^{ème}, l'élève souhaite être affecté en formation professionnelle, ce document pourra être joint au dossier de demande de priorité médicale. Cela donnera à la commission des éléments permettant d'évaluer la pertinence de la demande.

- **lors de toute concertation avec les personnels du collège** : le professeur principal, le COP, le médecin scolaire ... sont autant de personnels qui peuvent contribuer à l'élaboration du document.

- **lors de toute concertation avec les partenaires** : ce document peut être un support d'échanges avec la famille et les partenaires de la scolarisation de l'élève (SESSAD, EMS...). Ces derniers peuvent d'ailleurs contribuer à l'élaboration du document.

LES RESSOURCES

- le site internet de l'ONISEP, en particulier les fiches métiers et vidéo métiers, (entrée « métiers » ou entrée « centres d'intérêts »)
- les revues de l'ONISEP
- le site de l'académie de Lyon, « orientation » ...
- CDI : DVD des métiers et fiches métiers
- GPO 5 : céderom « questionnaire d'intérêts », voir au CDI des collèges
- 15 repères pour la mise en œuvre du PDMF
- le socle commun de compétences et de connaissances
- vade-mecum DP3 et DP6 (sur eduscol)

